



Chancellerie d'État
Office de la communication

Postgasse 68
3011 Berne
+41 31 633 75 91
communication@be.ch
www.be.ch/communication

Liste de contrôle du 1er janvier 2022

Liste de contrôle : coordination de l'information entre les organes de conduite et les autorités

En cas d'événement majeur, il est fréquent que plusieurs services à plusieurs échelons diffusent des informations au public. Pour que tous parlent d'une seule voix, il faut que l'ensemble des acteurs impliqués soient au courant du contenu des communications des autres services. Cette concertation doit avoir lieu si possible avant que le public ne soit informé. Faire attention aux interfaces !

- Qui a déjà diffusé des informations ?
- De quelles informations dispose-t-on déjà ?
- Qui informe le public ?
- Qu'est-ce qui donne lieu à cette communication ?
- Date (et heure) de la communication
- A qui sont destinées les informations ?
- Comment les informations sont-elles diffusées ? (conférence de presse, communiqué de presse, renseignements téléphoniques)
- Eléments centraux de l'information
- Faits nouveaux par rapport aux précédentes informations
- Correction d'informations diffusées précédemment (indiquer le motif de la correction)
- Questions importantes posées par la population, par les journalistes et sur les réseaux sociaux
- Critiques ou reproches exprimés et réactions
- Rumeurs et réactions
- Date (et heure) de la prochaine communication au public
- Contenu de cette communication
- Eventuellement, informations de fond